



L'impôt doit-il avoir un sexe ?

20 mars 2008

Réduire l'impôt prélevé sur les salaires des femmes et augmenter celui prélevé sur le travail des hommes, voici l'idée développée par [Alesina, Ichino et Karabarbounis](#) pour améliorer l'efficacité du système d'imposition. Les femmes étant plus sensibles aux revenus qu'elles tirent de leur travail que les hommes, elles travailleront davantage tandis qu'ils continueront à travailler autant, d'où des rentrées fiscales plus importantes à court terme. Puis, à long terme, les couples adapteront leur organisation : il deviendra plus intéressant pour les hommes de s'investir dans les tâches ménagères et familiales et pour les femmes de miser sur leur parcours professionnel. En modifiant les conditions financières dans lesquels les individus décident de travailler, on obtiendrait un partage plus équitable des rôles de chacun et on réduirait sensiblement les inégalités entre les sexes. D'une pierre deux coups donc...

Cette proposition a le mérite de suggérer que les différences de comportements d'activité des femmes et des hommes sont issues d'un processus de négociation au sein du couple. Les tenants et les aboutissants de cette négociation s'inscrivent dans un environnement historiquement défavorable à l'activité des femmes et qui fait des hommes les pourvoyeurs de ressources de la famille.

Une imposition différenciée selon le sexe serait-elle une atteinte au principe de l'égalité devant l'impôt comme le suggère [Gilles Saint Paul](#) qui craint le retour d'un « féminisme radical » ? Selon lui cela conduirait à augmenter le bien-être des femmes au détriment de celui des hommes, en particulier celui des hommes célibataires. Mais s'émouvoir de cette apparente injustice c'est faire fi de toutes les discriminations dont les femmes sont toujours les victimes, y compris les femmes célibataires qui sont vues comme des « mères potentielles » et à ce titre jugées moins disponibles professionnellement que les hommes. Les femmes sont les grandes perdantes de l'organisation socio économique actuelle, il est donc normal que l'on cherche à corriger une si profonde inégalité. Le principe d'égalisation des opportunités, qu'un traitement fiscal différencié pourrait permettre, prime sur celui d'égalité devant l'impôt.

Pouvons-nous appliquer une *gender taxation* en France demain ? Il se trouve que l'imposition des revenus est « conjointe » : les couples faisant une déclaration commune, c'est le revenu familial qui est soumis au barème progressif de l'impôt et non le salaire de chaque membre du couple. En l'état actuel des choses, on ne peut donc pas distinguer l'impôt de la femme de celui de l'homme. Il faudrait donc commencer par individualiser l'impôt sur le revenu, ce qui nécessiterait de le repenser dans sa globalité (quotient familial, fusion avec la CSG...) ; ceci n'est pas une mauvaise chose en soi, mais nécessiterait d'ouvrir un débat car l'enjeu est de taille et les effets redistributifs importants ([Allègre, Cornilleau, Sterdyniak, 2007](#)).

Quand bien même serait-elle applicable demain, serait-elle efficace après demain ? La question de l'horizon temporel doit être posée: combien de temps faudra-t-il attendre pour que les comportements se modifient ? Combien de temps encore pour voir la ségrégation professionnelle disparaître, le plafond de verre exploser ? [Alesina, Ichino et Karabarbounis](#) fustigent l'utilisation de solutions alternatives de type « quotas » ou « action positive », qui pourtant peuvent accélérer le processus égalitaire. En outre, il y a peu à attendre d'une imposition différenciée si elle ne s'intègre pas dans une refonte globale du système social et fiscal, car il comporte de nombreux aspects qui découragent l'activité des femmes, à commencer par le congé parental ([Pérvier, 2004](#)). Dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques, il conviendrait donc de reconstruire un environnement institutionnel qui intègre l'objectif d'égalité entre les sexes ([Milewski et Pérvier, 2008](#)). L'imposition selon le genre ne saurait à elle seule résoudre la question de la répartition des rôles entre les sexes.

Imaginons, néanmoins, que cela conduise, à horizon raisonnable, à une répartition égalitaire du travail marchand et domestique entre les deux membres du couple. Le coût de l'externalisation de certaines tâches familiales resterait le même, par exemple celui de la garde des enfants. Les familles aisées continueraient à payer les services de personnes extérieures tandis que les plus modestes seraient toujours confrontées au dilemme vie familiale/vie professionnelle. Certes au lieu d'être intégralement porté par les femmes comme c'est le cas actuellement, le coût de cet arbitrage serait partagé avec les hommes, mais le problème ne serait pas résolu pour autant. Reprenons l'exemple de la garde des enfants, l'offre de services subventionnés joue dans le contexte actuel un rôle central dans la marche vers l'égalité entre les

sexes, mais elle est également imprégnée d'autres objectifs : comme la prise en charge collective du coût de l'enfant et celui non moins important du droit de chaque enfant à un accueil de qualité. On ne peut donc pas opposer la *gender taxation* à toute autre forme d'intervention, comme le font les auteurs. L'égalité d'opportunité entre les sexes doit se construire en parallèle avec l'égalité des chances : permettre à tous les parents, y compris les plus modestes de travailler et de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions est porteur de justice sociale ([Méda et Périvier, 2007](#)). On ne pourra donc pas faire l'impasse sur un investissement massif en modes de garde.

Enfin, les intentions de nos trois économistes ne sont peut-être pas aussi nobles qu'il y paraît. Ils concluent que, même si une telle fiscalité était adoptée, les décisions d'activité des femmes et des hommes pourraient ne jamais converger totalement en raison de différences biologiques : ils s'appuient sur un travail récent de l'un d'entre eux, [Ichino](#), qui, en collaboration avec Moretti, affiche sans complexe un résultat que l'on penserait d'un autre âge : l'absentéisme des femmes au travail, supérieur à celui des hommes, prendrait sa source dans leur menstruation, et cela expliquerait 12% de l'écart de salaire, un écart biologique en quelque sorte. « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », Rabelais doit se retourner dans sa tombe...

Hélène Périvier